

DÉPARTEMENT
DU RHÔNE

ARRONDISSEMENT
DE LYON

CANTON
DE SAINT-GENIS-LAVAL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE SAINT-GENIS-LAVAL

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres	
Art L2121-2 code des collectivités territoriales :	35

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

**COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS
N° 2015-052 À 2015-080**

Délibération : **09.2015.054**

Transmis en préfecture le :

28 septembre 2015

Séance du : **22 septembre 2015**

Compte-rendu affiché le **29 septembre 2015**

Date de convocation
du Conseil Municipal : **15 septembre 2015**

Nombre des Conseillers Municipaux
en exercice au jour de la séance : **35**

Président : **Monsieur Roland CRIMIER**

Secrétaire élu : **Monsieur Guillaume
COUALLIER**

Membres présents à la séance :

Roland CRIMIER, Marylène MILLET, Mohamed GUOUGUENI, Fabienne TIRTIAUX, Jean-Christian DARNE (à partir du point 8), Maryse JOBERT-FIORE, Yves DELAGOUTTE, Agnès JAGET, Christophe GODIGNON, Odette BONTOUX (à partir du point 4), Guillaume COUALLIER, Karine GUERIN, Michel MONNET, Bernadette VIVES-MALATRAIT, Christian ARNOUX, Isabelle PICHERIT, François VURPAS, Marie-Paule GAY, Yves GAVAUT, Lucienne DAUTREY, Philippe MASSON, Pascale ROTIVEL, Olivier BROSEAU, Nicole CARTIGNY, Serge BALTER, Bernard GUEDON, Aurélien CALLIGARO (à partir du point 10), Stéphanie PATAUD, Jean-Philippe LACROIX (à partir du point 2), Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Thierry MONNET, Catherine ALBERT-PERROT (à partir du point 6)

Membres absents excusés à la séance :

Jean-Christian DARNE (jusqu'au point 7), Odette BONTOUX (jusqu'au point 3), Anne-Marie JANAS, Aurélien CALLIGARO (jusqu'au point 9), Evan CHEDAILLE, Catherine ALBERT-PERROT (jusqu'au point 5)

Pouvoirs :

Jean-Christian DARNE à Roland CRIMIER (jusqu'au point 7), Odette BONTOUX à Mohamed GUOUGUENI (jusqu'au point 3), Anne-Marie JANAS à Serge BALTER, Aurélien CALLIGARO à Stéphanie PATAUD (jusqu'au point 9), Evan CHEDAILLE à Yves CRUBELLIER

DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

NUMÉRO D'ORDRE	TITRE	OBJET
2015-052	Décision de la Commune de se constituer partie civile à l'encontre de Madame BILLOTET-MINODIER	Le 8 avril 2014, il a été constaté par procès-verbal de délit n°31/2014 la présence d'un mobil'home installé sans autorisation sur la parcelle de terrain appartenant à Madame BILLOTET-MINODIER Hélène située 34 bis chemin des Collines à Saint-Genis-Laval. Cette construction est en totale infraction au regard du code de l'urbanisme. Dans ces conditions, la Commune entend se constituer partie civile afin de demander la remise en état du terrain dans le cadre de la procédure pénale initiée par le Ministère public.
2015-053	Marché 14/30 Construction d'un poste de Police Municipale Lot 5 - Agrément d'un sous-traitant	Dans le cadre du marché de travaux pour la création d'un poste de Police Municipale, l'entreprise GUILLON SA, retenue pour le lot 5 "Menuiseries Bois" a fait une demande d'agrément de sous-traitance. Le dossier de candidature étant complet, la présente décision vise à agréer l'entreprise OBJECTIFS BOIS comme sous-traitant pour la somme de 1 940 euros qui seront payés en auto-liquidation (hors taxe, la TVA étant payée par le titulaire).
2015-054	Marché 14/11 Construction d'une nouvelle Maison de quartier des Collonges Agrément d'un sous-traitant sur le lot 12	Dans le cadre du marché de travaux de la Maison de Quartier, la société CEME CERNIAUT, afin de finaliser les travaux de mise en place de l'arrosage en toiture, a présenté un dossier de sous-traitance au nom et au profit de la société "LE PRIEURE" pour un montant de 6 148 euros HT. Le dossier étant complet, la présente décision vise à agréer la candidature de la société "LE PRIEURE".
2015-055	Marché n° 15/14 Organisation de la Foire de la Sainte Catherine	Le marché relatif à la Foire de la Sainte Catherine arrive à son terme. Aussi une nouvelle consultation a été lancée. La présente décision vise à retenir le candidat LE COMPTOIR DES MARCHÉS comme attributaire du marché n°15/14 pour un montant de 4 790 euros HT.
2015-056	Convention d'utilisation et de mise à disposition des locaux du lycée André Paillot à l'école primaire Paul Eluard de Pierre Bénite	Dans le cadre de la loi relative à la répartition des compétences entre les communes, les Régions et l'État, le Conseil régional a donné un accord permanent au Maire pour l'utilisation des locaux du lycée André Paillot. Le lycée, sollicité pour une utilisation et une mise à disposition de ses locaux à l'école primaire Paul Eluard de PIERRE BÉNITE, a donné un avis favorable. Aussi la Ville a signé une convention d'utilisation et de mise à disposition.
2015-057	Marché 14/11 Travaux de construction de la nouvelle Maison de quartier aux Collonges : Lot 12 - Agrément d'un sous-traitant	Dans le cadre du marché de travaux de la Maison de Quartier, la société CEME CERNIAUT, afin de finaliser les travaux de pose de calorifuges sur le réseau chauffage et ventilation, a présenté un dossier de sous-traitance au nom et au profit de la société INTER ISOLATION et ce, pour un montant de 5 530 euros HT. Le dossier étant complet, la présente décision vise à agréer la candidature de la société INTER ISOLATION.
2015-058	Tarifs communaux 2015-2016	La présente décision vise à mettre à jour les différents tarifs communaux 2015-2016.

NUMÉRO D'ORDRE	TITRE	OBJET
2015-059	Virement de crédits Dépenses imprévues	La présente décision vise à effectuer un virement de crédit du poste « dépenses imprévues » au compte de réparation de matériel de vidéo-protection suite à un orage violent ayant endommagé le réseau hertzien pour un montant de 26 400 euros. La Ville sera remboursée par l'assurance.
2015-060	Acte modificatif de la régie d'avance pour les chantiers jeunes	Considérant que les chantiers jeunes fonctionnent de manière plus importante durant la période estivale, la présente décision vise à augmenter temporairement le montant maximum de l'avance consentie au régisseur pour les mois de juillet-août pour un montant de 2 800 euros.
2015-061	Ventes aux enchères : AGORASTORE	La Commune a souscrit un contrat avec hébergement, assistance et maintenance avec la société AGORASTORE, site de courtage aux enchères qui permet aux personnes publiques de vendre en ligne ses matériels réformés. 7 matériels des services espaces verts et logistique ont été mis en vente et 5 ont trouvé acquéreur.
2015-062	Acceptation indemnité Dégât des eaux au FLPA Le Colombier du 12 janvier 2015	La présente décision vise à accepter l'indemnité de sinistre d'un montant de 143 euros au titre de l'assurance Dommages aux biens pour le dégât des eaux survenu au FLPA "Le Colombier" le 12 janvier 2015.
2015-063	Marché n° 15/16 Assistance juridique et financière à maîtrise d'ouvrage pour une procédure de délégation de service public	Le contrat de DSP pour la gestion de la Maison de Quartier des Collonges conclu le 18 décembre 2012 prend fin le 31 décembre 2016. Aussi il convient d'engager et de mener une nouvelle procédure de passation d'un contrat de DSP. La présente décision vise à conclure avec le groupement DROIT PUBLIC CONSULTANTS/KPMG le marché n° 15/16 relatif à l'assistance juridique et financière pour un montant de 15 675 euros HT.
2015-064	Marché 14/11 Travaux de construction d'une Maison de quartier aux Collonges. Lot 6 - Agrément d'un sous-traitant	Dans le cadre des marchés de travaux relatifs à la construction d'une Maison de Quartier aux Collonges, l'entreprise BLANCHET propose un sous-traitant, la société GLASTINT BELLGLASS, pour la pose de visu sur les vitrages des portes, pour un montant de 980.00 € HT. La présente décision vise à agréer la sous-traitance au regard du dossier complet transmis par l'entreprise titulaire.
2015-065	Marché 14/11 Travaux de construction d'une Maison de quartier aux Collonges. Lot 12 - Agrément d'un sous-traitant	Dans le cadre du marché de travaux de la Maison de Quartier, la société CEME CERNIAUT, afin de finaliser les travaux de pose de gaine de ventilations et de diffuseurs, a présenté un dossier de sous-traitance au nom et au profit de la société SOTIS 69 pour un montant de 1 000 euros HT. Le dossier étant complet, la présente décision vise à agréer la candidature de la société SOTIS 69.
2015-066	Convention d'occupation domaniale de répéteurs sur les supports d'éclairage public de la ville	Dans le cadre du projet de télérelevé des compteurs d'eau, la Ville autorise la société M2O à installer des répéteurs sur les candélabres fonctionnels d'éclairage public. La présente décision autorise le Maire à signer une convention d'occupation domaniale.

NUMÉRO D'ORDRE	TITRE	OBJET
2015-067	Tarification Accueil Périscolaire Guilloux 2015-2016	Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, la Ville a décidé de mettre en place une offre d'accueil périscolaire matin et soir pour les enfants scolarisés sur le groupe scolaire Guilloux. La présente décision vise à définir la tarification de cette prestation selon les tranches de quotient familial par quart d'heures réalisés avec une facturation à terme échu.
2015-068	Marché n° 15/17 Magazine municipal de Saint-Genis-Laval	L'accord-cadre relatif à la rédaction partielle et à la mise en page du magazine municipal arrivant à son terme le 20 novembre 2015, une consultation a été relancée sous la forme d'un marché à bons de commande comportant deux lots. La présente décision vise à retenir l'agence NF2 comme attributaire du lot n°1 "Rédaction partielle du magazine municipal" et ce pour un montant maximum annuel de 30 000 euros HT et l'agence MAGAZINE comme attributaire du lot n°2 "Évolution graphique et mise en page du magazine municipal" pour un montant maximum annuel de 36 000 euros HT.
2015-069	Marché n° 13/02 Contrôle technique relatif à la construction d'une maison de quartier	Par décision 2013, le marché n°13/02 pour une mission de contrôleur technique chargé du suivi de la construction de la Maison de quartier a été attribué à QUALICONSULT pour un montant de 10 200 euros. Les missions VAMST (vérification avant mise sous tension des installations électriques) et VIEL (vérification initiale de l'installation électrique neuve) sont obligatoires. Un avenant 1 sur ce marché n°13/02 a été rédigé afin de pouvoir commander ces missions pour un montant de 1 200 euros HT.
2015-070	Marché n° 14/16 Travaux de restructuration et de rénovation de la médiathèque municipale de Saint-Genis-Laval	Le marché des travaux pour la rénovation de la Médiathèque a été attribué par décision n°2014-034 le 10 juin 2014. Lors de la construction, certains aléas ont imposé des modifications qui ont entraîné des variations sur plusieurs lots pour un montant total de 1 874,70 euros HT. La présente décision autorise le Maire à signer les avenants correspondants. Ces travaux supplémentaires d'un montant global de 1 874.70 euros HT représentent 0.11 % du marché global initial.
2015-071	Marché 14/11 Construction Maison de Quartier des Collonges - Lot 3 Etanchéité-Agrément d'un sous-traitant	Dans le cadre du marché de travaux de la Maison de Quartier, l'entreprise SAPEC, afin de finaliser la fourniture et la pose d'un asservissement de désenfumage, a présenté un dossier de sous-traitance au nom et au profit de la société ECODIS pour un montant de 1 214 euros HT. Le dossier étant complet, la présente décision vise à agréer la candidature de la société ECODIS.
2015-072	Marché n° 14/11 Travaux de construction de la nouvelle maison de quartier des Collonges - Avenant n° 1 sur les lots 5, 6, 7, 11, 12, 13 et 14	Le marché des travaux de construction de la nouvelle Maison de Quartier aux Collonges a été attribué par décision 2014-021 le 15 avril 2014 aux entreprises retenues et pour 14 lots et pour un montant global de 2 770 874.15 euros HT. Lors de la construction, certains aléas ont imposé des modifications ayant entraîné des variations sur plusieurs lots pour un montant total de 48 681.89 euros HT. La présente décision autorise le Maire à signer les avenants correspondants.

NUMÉRO D'ORDRE	TITRE	OBJET
2015-073	Avenant de transfert au lot n°03 "Bois" de l'accord-cadre AC/46 "Fourniture pour les espaces verts : arrosage automatique, bâches et bois"	La Ville a été informée de l'absorption de la société NEHO titulaire du lot n°03 "Bois" de l'accord-cadre AC/46 "Fourniture pour les espaces verts, bâches et bois", par la société NATURALIS. La présente décision vise à conclure un avenant de transfert avec le nouveau titulaire, la société NATURALIS.
2015-074	Marché n° 14/30 Travaux de reconstruction d'un poste de police municipale Marché n° 15/09 Travaux de reconstruction d'un poste de police municipale : façades prolongation	Le marché de reconstruction du poste de police municipale a été attribué aux entreprises retenues et l'ordre de service a ordonné le démarrage des travaux le 5 janvier 2015. Lors des travaux, l'éboulement d'un mur existant a retardé les délais d'exécution d'intervention des entreprises. La présente décision vise à prolonger les délais de 3 mois soit jusqu'au 24 octobre 2015.
2015-075	Marché n° 14/30 Travaux de réhabilitation du futur poste de Police municipale. Lot 1 - Agrément d'un sous-traitant	Dans le cadre du marché de réhabilitation du futur poste de police municipale, la société PEIX demande l'agrément d'un sous-traitant, l'entreprise DAVID MANDAIRON PARC ET JARDIN, pour le traitement de la voirie jouxtant le poste de police. La présente décision agréée la candidature de la société DAVID MANDAIRON.
2015-076	Convention Déclik'kfé	La présente décision vise à reconduire la convention avec le centre hospitalier Saint Jean de Dieu qui propose un temps d'accueil à destination des jeunes en demande d'une écoute de professionnels, au sein d'un espace non connoté "lieu de soins" et qui semble répondre au constat partagé par les acteurs de la commune.
2015-077	Marché n° 12/08 Lot 1 : contrôle technique pour la restructuration de la médiathèque - Avenant n° 2	Le marché n° 12/08/01 de contrôle technique pour la restructuration de la médiathèque, attribué le 19 avril 2012 à DEKRA pour un montant de 9 970 € HT, fait l'objet d'une mission complémentaires en fin de travaux : diagnostic et rédaction d'une attestation relative à l'accessibilité du bâtiment pour les personnes handicapées. La présente décision vise à accepter l'avenant n° 2 au marché n° 12/08/01 pour un montant de 480 euros HT.
2015-078	Renouvellement de la mise à disposition locaux du Pôle de Services Publics - GRAINE DE SOL	La présente décision vise à accorder la mise à disposition à titre gratuit des locaux du pôle service public au profit de la Société Coopérative d'Intérêt Collectif "Graine de Sol" du 1 ^{er} septembre 2015 au 31 août 2016 pour une utilisation tous les quinze jours les jeudis de 9 à 12 heures.
2015-079	Convention relative au forfait communal versé à l'école Sainte Marie - Saint Joseph - Avenant n° 1	La présente décision vise à modifier l'article 4 de la convention relative au forfait communal versé à l'école Sainte Marie - Saint Joseph, concernant les dépenses facultatives à la charge de la Ville afin de fixer un nombre maximum d'enfants pouvant être accueillis au restaurant scolaire, le nombre réel ayant été connu après signature de la convention initiale. La présente décision vise également à modifier l'article 6 concernant les modalités de versement du forfait communal afin d'adapter le montant des versements de la subvention de septembre à décembre en lien avec la réalité de l'exploitation et dont le montant a été connu après signature de la convention initiale.

NUMÉRO D'ORDRE	TITRE	OBJET
2015-080	Convention de mise à disposition de matériels	La présente décision vise à accorder la mise à disposition de matériels de la Commune au profit des associations et entreprises saint-genoises et extérieures et à autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions.

Vu la délibération en date du 14 avril 2014 portant délégation du Conseil Municipal au Maire,

Et conformément aux dispositions des articles L2122-22 et 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir

- **PRENDRE ACTE** des décisions n°2015-052 à 2015-080 prises dans le cadre de la délégation susvisée.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Roland CRIMIER ,
Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL PREND ACTE

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,

Le Maire,

Roland CRIMIER



Liste des élus ayant voté **POUR**

Liste des élus ayant voté **CONTRE**

Liste des élus s'étant **ABSTENUS**

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délais de deux mois à compter de sa publication ou notification.